

N° 1-4
25/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David

Était excusé : /

Approbation du compte administratif du lotissement Le Vallon Doré 2024

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, dressés par Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2024,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2024,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
1 175.57 €	1 175.57 €

Soit un **résultat de 0.00 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
1 175.57 €	1 175.57 €

Soit un **résultat de 0.00 €**

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 0.00 €
 Résultat antérieur (002) : 0.00 €
RESULTAT CUMULE : 0.00 €

En investissement :

Résultat de l'exercice : 0.00 €
 Résultat antérieur (001) : 0.00 €
RESULTAT CUMULE : 0.00 €

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Stéphane RIOULT-LERICHE,

La secrétaire de séance,



Isabelle BOUSSELET,

CA 2024 – Lotissement Le Vallon Doré

ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice ...9 ...
Nombre de membres présents..... 9
Nombre de suffrages exprimés..... 8
Votes : Pour ... 8
Contre 0
Abstentions ... 0
Date de convocation : 20 février 2025

Présenté par le Maire,
A Charchigné, le 25 février 2025

Délibéré par les Membres du Conseil Municipal présents réunis en session ordinaire.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le
et de sa publication le
A CHARCHIGNÉ, le 25/02/2025